

# COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY

## Séance du 18 mars 2021

Le **18 mars 2021 à 18h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Associations à Chambon sur Lac, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **10 mars 2021**

Nombre de conseillers : En exercice : **30** – Présents : **12** – Pouvoirs : **5** - Votants : **17**

**Présents** : Jean-François CASSIER, Président, Alain AUDIGIER, Stéphane CREGUT, Hugues DANJOUX, Jean-Michel FALGOUX, Jacques PERRON, Vincent PETEX, Christophe POULARD, Amandine RANC, Patrick SEBY, Pierre SIMON, Henri VALETTE.

**Excusés** : Denis ARTOT, Stéphane AURIACOMBE, Alphonse BELLONTE, Didier CARDENOUX, Joffrey CHALAPHY, Frédéric CHASSARD, Brigitte DEVELAY-MICHELIN, Sébastien DUBOURG, Frédéric ECHAVIDRE, Lionel GAY, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Françoise PINAULT, Marine - Alice POIZOT, Pierre-Jean RASQUIN, Philippe VALLON.

**Pouvoirs** : Brigitte DEVELAY- MICHELIN à Hugues DANJOUX – Amélie PANCRACIO à Stéphane CREGUT – Joffrey CHALAPHY à Hugues DANJOUX – Frédéric ECHAVIDRE à Jean-François CASSIER – Philippe VALLON à Jean-François CASSIER.

**Secrétaire de séance** : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

\*\*\*\*\*

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 précisant que l'assemblée ne **délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent**, M. le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut délibérer.

### ORDRE DU JOUR :

#### M. le Président annonce l'ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 03/02/2021
2. Compte-rendu marchés : attribution du marché impressions 2021
3. Régie boutique : Nouveaux tarifs
4. Personnel : Décisions Ressources Humaines
5. Compte administratif 2020 : Approbation
6. Compte de gestion 2020 : Approbation
7. Affectation du résultat 2020
8. Budget 2021 : Amortissements – Investissements – Tableau des effectifs – Approbation du budget
9. Présentation organisation pour le schéma de positionnement marketing et la convention d'objectifs
10. Questions et informations diverses

#### Adoption du procès-verbal de la réunion du 03/02/2021

M. Le Président soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le procès-verbal de la réunion du 3 février 2021 que le Conseil adopte à l'unanimité.

#### Compte-rendu marchés : attribution du marché impressions 2021 (MAPA 01/2021)

Pour ses travaux d'impression pour l'année 2021, l'Office de tourisme a lancé une consultation sous la forme d'un accord-cadre de service alloti (3 lots) à bons de commande. Chaque lot est mono-attributaire.

##### Lot n° 1 : Impression, façonnage dos carré-collé et livraison des guides Sancy Bienvenue 2021.

8 candidatures – Attributaire : Public Imprim 69 VENISSIEUX – Montant maximum du lot = 70 000 € HT

##### Lot n° 2 : Impression, façonnage et livraison de divers supports : magazines, plans de ville, flyers, affiches...

10 candidatures – Attributaire : Imprimerie Champagnac 15 AURILLAC – Montant maximum du lot = 40 000 € HT

##### Lot n° 3 : Impression, façonnage et livraison de cartes touristiques avec pliage

5 candidatures – Attributaire : Imprimerie Menard 31 LABEGE – Montant maximum du lot = 15 000 € HT

**DELIBERATION N° 2021-03-18-01 - Régie de recettes « boutique » : Nouveaux tarifs**

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter les nouveaux tarifs proposés ci-dessous relatifs à des ventes de marchandises et de prestations de service et qui entreront en vigueur à compter du 01/04/2021 :

<b>Marchandises taxées 5,5 %</b>		<b>Prix de vente TTC</b>	<b>Prix de vente HT</b>
Carte IGN 2432 ET Sancy	Tarif 2021	13,40 €	12,70 €
Carte IGN 2432 ETR Sancy plastifiée	Tarif 2021	16,95 €	16,07 €
Carte touristique massif du Sancy 2021		2,00 €	1,90 €
Carte touristique massif du Sancy 2021	Tarif prestataires	0,50 €	0,47 €
<b>Prestations de service exonérées</b>		18.60 €	18.60 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte les nouveaux tarifs proposés ci-dessus qui entreront en vigueur à compter du 01/04/2021.

**DELIBERATION N° 2021-03-18-02 - Personnel : création de postes saisonniers**

Afin de renforcer nos effectifs permanents pour la saison estivale 2021, M. le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers suivants :

- 6 postes de conseillers touristiques - Echelon employé 1.1 - Indice 1367 à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 29/03/21 au 31/08/21
- 4 postes de conseillers touristiques - Echelon employé 1.1. - Indice 1367 à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 24/06/21 au 29/08/21
- 2 postes de conseillers touristiques - Echelon employé 1.1 - Indice 1367 à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 28/06/21 au 29/09/21
- 1 poste d'agent postal communal - Echelon : employé 1.1 indice 1367 - du 28/06/21 au 10/09/21
  - base 16.25 heures hors vacances (du lundi au vendredi de 9h à 12h15)
  - base 35.00 heures pendant vacances scolaires (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30)

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise les créations de postes saisonniers proposées ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2021-03-18-03 - Personnel : modification de postes au tableau des effectifs**

M. le Président propose des modifications de postes au tableau des effectifs.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise les modifications de postes proposées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**DELIBERATION N° 2021-03-18-04 - Personnel : Indemnités de stage**

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'actualiser la délibération n° 2011.04.008 portant sur les indemnités de stage ainsi :

En respect des obligations légales de gratification pour les stagiaires, il sera versé une gratification mensuelle d'un montant de 15% du plafond horaire de sécurité sociale pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, soit 44 jours de stages ou à partir de la 309<sup>ème</sup> heure de stage en cas de stage effectué de façon non continue. La gratification sera versée chaque fin de mois

Pour les stages d'une durée inférieure à 2 mois, il sera laissé à l'appréciation de la Direction, en fonction de l'implication du stagiaire, la possibilité de verser une gratification. Il est proposé de fixer le montant de cette gratification à 80 € par semaine. Cette gratification sera versée en fin de stage.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte les propositions ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2021-03-18-05 – Budget : Compte administratif 2020 - Approbation**

M. Le Président Jean-François CASSIER présente le compte administratif 2020 dressé par le Directeur Luc STELLY, ordonnateur de la régie.

Le Conseil d'Administration donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020 qui peut se résumer ainsi:

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2020	2 862 172.68 €	67 889.36 €
Recettes 2020	3 047 052.82 €	31 709.56 €
Résultat 2020	184 880.14 €	- 36 179.80 €
Report n-1	353 198.72 €	55 724.44 €
Résultat de clôture 2020	538 078.86 €	19 544.64 €
Restes à réaliser (en dépenses)	0	6 380.00 €
Résultat cumulé	538 078.86 €	13 164.64 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**,

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats tels qu'énumérés ci-dessus

**DELIBERATION N° 2021-03-18-06 - Budget : Compte de gestion 2020 - Approbation**

M. Le Président soumet le compte de gestion 2020 présenté par Mme Christine RULLIAT (du 01/01/2020 au 18/01/2021) et M. Bruno FLATRES (du 19/01/2021 au 02/03/2021), comptables assignataires.

Le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2020. Les montants présentés sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

Il est proposé au Conseil d'Administration de déclarer que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, déclare que le compte de gestion 2020 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 2021-03-18-07 - Budget : Affectation du résultat 2020**

Le Conseil d'Administration,

Après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **538 078.86 €**,

Décide, à **L'UNANIMITE**, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	184 880.14 €
Dont plus-values nettes de cession d'éléments d'	1 200.00 €
Résultat antérieur de l'exercice	353 198.72 €
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>538 078.86 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	19 544.64 €
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	- 6 380.00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>538 078.86 €</b>
<b>Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs</b>	<b>1 200.00 €</b>
<b>Report en exploitation R 002</b>	<b>536 878.86 €</b>

## **DELIBERATION N° 2021-03-18-08 - Budget : Budget primitif 2021 - Amortissements**

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, par année civile entière. Les investissements de 2020 commenceront à être amortis en 2021.

Afin de se conformer aux instructions de la comptabilité publique, il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer pour les acquisitions 2020 les durées d'amortissement reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2021.

Le tableau des amortissements proposé pour 2021 est présenté en annexe.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, décide :

- d'appliquer pour les acquisitions 2020 les durées d'amortissement telles qu'elles sont reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2021.
- d'adopter le tableau des amortissements 2021 présenté en annexe.

## **DELIBERATION N° 2021-03-18-09 - Budget : Budget primitif 2021 - Investissements**

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver les investissements pour l'année 2021 proposés ci-après :

- **Immobilisations incorporelles :**

Le nouveau site Internet pour un montant de 49 548.80 €

Rappel : en restes à réaliser : le logiciel de caisse et de vente en ligne pour un montant 6 380.00 €

- **Immobilisations corporelles :**

Du matériel informatique pour un montant de 8 000 €

Du mobilier pour un montant de 3 292.98 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve les investissements proposés pour l'année 2021.

## **DELIBERATION N° 2021-03-18-10 - Budget : Budget primitif 2021 - Approbation**

M. le Président présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2021 de l'Office de Tourisme du Sancy qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la section d'investissement à la somme de **67 221.78 €**

- à la section de fonctionnement à la somme de **3 410 000 €**

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte le budget primitif 2021.

## **DELIBERATION N° 2021-03-18-11 - Budget : Tableau des effectifs au 01.01.2021**

M. Le Président rappelle à l'assemblée délibérante, qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer le tableau des effectifs nécessaires au fonctionnement de la régie.

Il propose d'adopter le tableau des effectifs au 01/01/2021 qui peut se résumer ainsi :

Parmi le personnel permanent : 38 postes sont ouverts dont 35 postes sont pourvus au 01/01/2021.

Parmi les postes ouverts, 37 sont à temps complet et 1 à temps non complet

Parmi le personnel non permanent : 2 postes sont ouverts (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) dont 1 est pourvu au 01/01/2021. Les 2 postes sont à temps non complet.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**,

➤ DECIDE d'adopter le tableau des effectifs au 1er janvier 2021 ;

➤ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget primitif 2021

## **Présentation organisation pour le schéma de positionnement marketing et la convention d'objectifs**

M. le Directeur présente au Conseil d'Administration l'organisation qui a été validée par le Bureau du Conseil d'Administration pour la mise en place du schéma de positionnement marketing du Massif du Sancy et la convention d'objectifs établie entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme.

Il est prévu de commencer par le schéma de positionnement marketing qui déterminera le positionnement de chaque station touristique, et de l'ensemble du Sancy à 5 ou 10 ans.

Il débutera par l'entretien avec les équipes municipales des 7 communes classées « station touristique » + Chastreix afin qu'ils exposent la politique touristique de leur commune à 5/10ans.

Il a été décidé de tester le dispositif avec les communes du Mont-Dore et de Chambon sur Lac dans une première réunion.

## **Questions et informations diverses**

### **Charte des stations thermales :**

Il sera proposé la mise en place de cette charte auprès des prestataires de La Bourboule, le Mont-Dore et Murat-le-Quaire.

### **Carte du curiste :**

Mise en place auprès des établissements thermaux du Mont-Dore et de La Bourboule.

Dans un premier temps, l'Office de Tourisme va se charger de recenser les offres (réductions, bons plans...) auprès des prestataires.

### **Visites des BT :**

La visite des bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme se poursuit. Les membres du Bureau du Conseil d'Administration visiteront le 19 mars les sites de Chambon sur Lac, Murol, Saint-Nectaire (+ la plateforme logistique), Besse et Super Besse.

### **Affichage critère « Accessible en fauteuil roulant avec aide » :**

Suite à une demande qui avait été formulée au Conseil d'Administration le critère et la mention « Accessible en fauteuil roulant avec aide » ont été ajoutés dans le site internet en plus des informations Tourisme et Handicap. Les prestataires vont être sollicités pour mettre à jour ce critère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Compte-rendu affiché le 07/04/2021.